



Réf. Farde e-Assemblées : 2289581

**TRADUCTION**

N° OJ : 38

**Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019****Objet : Asbl JOEN.- Subside : 350,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Considérant l'engagement de la Ville de Bruxelles dans la lutte contre les discriminations envers la communauté LGBTQI+;

Considérant que cet engagement se traduit notamment par de la sensibilisation des jeunes dans les écoles de la Ville ;

Considérant que l'asbl JOEN (Jongeren onder één noemer) a développé des outils de sensibilisation dans le cadre de sa campagne "PAARS" qui fait écho au "Spirit Day", la plus grande campagne au monde en matière de lutte contre le harcèlement de jeunes LGBTQI+;

Considérant que ces outils de sensibilisation ont été créés à mesure des élèves de primaires et secondaires et comprennent un journal informatif, des bracelets pour soutenir l'action, des flyers et des posters ;

Considérant que pour un montant de 350,00EUR, l'asbl peut mettre à disposition de la Ville: 900exemplaires du journal, 1000 bracelets, 20 posters A1 et 100 posters A4 ;

Considérant que ce matériel pourrait servir à sensibiliser 840 élèves et 95 enseignants dans 4 écoles néerlandophones de la Ville à savoir l'école Karel Buls, OKAN, le CLW et l'IAF ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins ;

ARRETE:

Article Unique: Un subside de 350,00EUR est octroyé à l'asbl JOEN (TVA: 563.977.004) pour le déploiement de la campagne "PAARS" dans 4 écoles néerlandophones de la Ville (E.D. n° 19-36468)

Annexes :